

**CQP Conducteur de téléski - RNCP**  
**REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION**  
**CPNEFP BRANCHE DES REMONTEES MECANIQUES ET DOMAINES SKIABLES**

Article L6113-1 Créé par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel de compétences est structuré en blocs de compétences et un bloc est égal à une activité

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>		
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
			<i>Mise en situation en salle</i>	<i>Mise en situation pratique sur un téléski, sur le terrain</i>
<b>Bloc n°1 : La préparation d'un téléski</b>				
<p><b>A1. La préparation du téléski pour l'ouverture au public ; gare motrice, équipement de la ligne et de la piste, gare d'arrivée.</b></p> <p>Cette préparation a lieu avant l'ouverture de l'installation au public, bien souvent tôt le matin, dès la prise de poste du conducteur.</p> <p>Elle est menée en période d'exploitation pendant la saison d'hiver dans le respect des réglementations et procédures en vigueur.</p>	<p>C1.1 - Contrôler visuellement les divers éléments de la gare motrice pour vérifier que l'installation est en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers, et ce dans le respect des responsabilités liées à sa fonction.</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation en salle sous forme d'épreuve écrite mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléski.</p>	<p>25 à 55 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100)</p> <p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>Le candidat est mis en situation d'assurer un contrôle visuel de qualité et exhaustif de l'installation en gare motrice</p> <p>Éléments observables :</p> <p>Le contrôle est complet car le candidat n'oublie aucun des points à contrôler, il apporte une explication claire et précise quant à la fonction et au fonctionnement des éléments suivants : Entraînement principal (moteur, réducteur, transmission, poulie motrice, cliquets) et dispositifs de freinage (automatique et manuel), Glissière et départ automatique, Guidage des perches, Agrès de remorquage, Echelle d'accès et passerelle d'intervention, Armoire de contrôle / commande y compris groupe et ligne de sécurité, Signalisation, Système de tension.</p> <p>La méthode de vérification retenue par le candidat est opportune et le parcours est logique.</p> <p>L'identification et la description du rôle et du fonctionnement des éléments de la gare motrice et du pupitre de commande sont réalisées de manière précise en 10 minutes (sans monter sur la gare)</p> <p>Le candidat interrogé énumère et décrit de manière exhaustive les responsabilités liées à la mission de conducteur de téléski (dans le respect des réglementations en vigueur)</p>
	<p>C1.2 - Réaliser un parcours d'essai et les contrôles visuels et auditifs liés pour s'assurer de la conformité des éléments de l'installation et donc d'une ouverture en toute sécurité dans le respect des réglementations en vigueur</p>	<p>La mise en situation écrite en salle a été construite par un groupe de travail composé à 100 % de professionnels du secteur des remontées mécaniques et domaines skiables. Cette épreuve de mise en situation écrite a été validée par la Cpnefp.</p> <p>25 à 55 mises en situation sous forme de questions sont réparties équitablement pour couvrir l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des mises en situation lors de l'épreuve en salle et pour toutes les activités est de 100)</p>		<p>Le candidat est mis en situation de réaliser un parcours d'essai de qualité et complet</p> <p>Éléments observables :</p> <p>Le parcours doit être complet, sans oubli et sans imprécision sur les points suivants : Contrôles de la piste de montée et de la ligne, Contrôles de la gare retour et du système de tension</p> <p>Le parcours est réalisé en 20 minutes environ (y compris le retour en gare motrice) et il est mené de manière exhaustive.</p> <p>Le candidat doit réaliser les contrôles visuels concrètement, en expliquant ce qu'il fait et pourquoi il le fait : les membres de jury apprécient la façon de réaliser les contrôles (exhaustivité, rigueur, méthode, compréhension)</p>
	<p>C1.3 - Mettre en marche l'appareil depuis l'armoire de commandes, en toute sécurité dans le respect des procédures en vigueur, et ce pour préparer l'embarquement des usagers</p>	<p>Epreuve pratique, mise en situation sur le terrain</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20</p> <p>Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.</p>		<p>Le candidat, sollicité, met en marche l'appareil devant les membres de jury, en toute sécurité, dans le cadre d'une mise en situation réelle pendant l'épreuve</p> <p>Éléments observables :</p> <p>Le candidat décrit les points de sécurité à vérifier avant mise en marche dans le respect des procédures et réglementations en vigueur.</p> <p>Sa description est précise et exhaustive (notamment quant à l'aire d'embarquement qui doit être dégagée)</p> <p>L'appareil est mis en marche en toute sécurité.</p>
<b>Bloc n°2 : L'exploitation d'un téléski</b>				
<p><b>A2. L'exploitation du téléski en fonctionnement courant pendant les horaires d'ouverture au public</b></p> <p>L'exploitation du téléski en fonctionnement courant est menée lors de la saison d'utilisation de l'installation (saison hivernale de sport d'hiver) et après la phase de préparation de l'appareil, dans le respect des procédures et réglementations en vigueur.</p>	<p>C2.1 - Surveiller l'installation (surveillance visuelle et auditive) pour détecter d'éventuelles anomalies lors du fonctionnement de l'appareil et optimiser ainsi la sécurité des usagers</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation en salle sous forme d'épreuve écrite mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléski.</p>	<p>25 à 55 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100)</p> <p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>Le candidat est mis en situation de surveillance, il énumère et décrit ce qu'il surveille de manière précise et exhaustive</p> <p>Éléments observables :</p> <p>Le candidat n'oublie aucun des points essentiels notamment : surveillance des pièces en mouvement, bonne visibilité de la signalétique en place, des barrières de circulation, qualité de la surface enneigée</p> <p>Il fait preuve d'une véritable attention, vigilance face à tous les bruits environnants lors de sa mise en situation</p>
	<p>C2.2 - Accompagner les usagers en adoptant un comportement commercial et des consignes propices à leur confort et leur sécurité, en adoptant une attitude rassurante et bienveillante.</p>	<p>La mise en situation écrite en salle a été construite par un groupe de travail composé à 100 % de professionnels du secteur des remontées mécaniques et domaines skiables. Cette épreuve de mise en situation écrite a été validée par la Cpnefp.</p> <p>25 à 55 mises en situation sous forme de questions sont réparties équitablement pour couvrir l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des mises en situation lors de l'épreuve en salle et pour toutes les activités est de 100)</p>		<p>Le candidat, tout en se positionnant en mission de surveillance des usagers, décrit la réglementation de l'appareil concernant les catégories d'usagers autorisés et les transports autorisés</p> <p>Éléments observables :</p> <p>Sa description n'omet aucune catégorie. Il précise les conditions spécifiques (adulte et enfant sur le même agrès, skieurs, skieurs de fond, engins spéciaux, traineaux de secours, ...)</p> <p>Le candidat décrit avec précision et exhaustivité sa mission de surveillance : il intègre la surveillance des opérations d'embarquement, la vérification du bon cheminement, les modalités de l'assistance en cas de besoin, les consignes de prévention</p> <p>Il décrit l'attitude à observer, celle-ci doit être rassurante et bienveillante. Il fait preuve d'une véritable compréhension des enjeux d'attitude/comportement.</p>
	<p>C2.3 - Adapter la vitesse de l'installation (ralentissement, arrêt) en cas de nécessité dans le respect des consignes affectées au personnel de l'installation</p>	<p>Epreuve pratique, mise en situation sur le terrain</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20</p> <p>Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation</p>		<p>Le candidat est mis en situation de ralentissement de la vitesse de l'appareil, il décrit les raisons potentielles d'un ralentissement, la marche à suivre</p> <p>Éléments observables :</p> <p>La marche à suivre est détaillée avec méthodologie et respecte les procédures en vigueur,</p> <p>Le candidat précise la nécessité d'informer sa hiérarchie en cas de perturbation d'exploitation</p> <p>L'appareil ralentit</p>

	C.2.4 - Fermer l'exploitation en toute sécurité en fin de période d'activité (fin de journée de fonctionnement en période de saison hivernale ou en cours de journée selon la fréquentation des usagers)	sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.		Le candidat est mis en situation, il assure la fermeture de l'installation en toute sécurité, en situation réelle, devant les membres de jury Eléments observables : Le candidat a vérifié que l'ensemble des usagers sont au sommet avant de fermer l'exploitation Il complète le registre d'exploitation de manière complète et sans hésitation Il condamne la remise en route de l'appareil selon des consignes particulières.
<b>Bloc n°3 : L'entretien courant d'un télési</b>				
<b>A3. L'entretien courant de l'ensemble de l'installation (plateforme de départ, piste et plateforme d'arrivée).</b>  Cet entretien a lieu pendant les périodes de fermeture de l'appareil au public ou pendant l'ouverture au public s'agissant du maintien en état des zones. Il est réalisé pendant la période hivernale par les conducteurs de télési.	C3.1 - Effectuer des petits travaux d'entretien en respectant les procédures de l'entreprise pour faciliter l'intervention de l'équipe de maintenance le cas échéant	Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation en salle sous forme d'épreuve écrite mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un télési.		Le candidat, mis en situation sur un télési, est en mesure d'énumérer et de décrire précisément les petits travaux d'entretien réguliers qui incombent au métier de conducteur. Eléments observables : Il liste de manière exhaustive l'ensemble de ces petits travaux d'entretien Il explique la méthode, la manière dont il effectue ces derniers de manière précise Les périodicités de ces travaux sont listées avec précision et sont conformes à un maintien en état régulier de l'installation dans le respect des procédures en vigueur.
	C3.2 -Déposer un agrès complet en deux temps (la perche puis le ressort, l'attache et la douille) dans le respect des règles de sécurité pour soi et les tiers proches de l'installation le cas échéant.	La mise en situation écrite en salle a été construite par un groupe de travail composé à 100 % de professionnels du secteur des remontées mécaniques et domaines skiables. Cette épreuve de mise en situation écrite a été validée par la Cpnefp. 25 à 55 mises en situation sous forme de questions sont réparties équitablement pour couvrir l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des mises en situation lors de l'épreuve en salle et pour toutes les activités est de 100)	25 à 55 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp	Le candidat est mis en situation de démontage d'un agrès complet Elément observable : Lors de sa montée sur le télési, il a parfaitement utilisé (dans le respect des recommandations) ses Equipements de Protection Individuelle, son déplacement a été réalisé en toute sécurité (baudrier, harnais) Les membres de jury évaluent la capacité du candidat à réaliser l'opération, en prenant les précautions qui s'imposent en matière de sécurité. Leur notation prend en compte la méthode utilisée, la rigueur et l'habileté (notamment respect du temps imparti, sans précipitation et utilisation efficace du marteau et chasse gouille mis à disposition) Le candidat a réussi à démonter l'agrès complet.
	C3.3 -Maintenir en bon état la zone de départ et sa zone de travail (y compris les cheminements) pour leur accessibilité et la fluidité de la circulation des usagers (déneigement, évacuation d'obstacles..)	Epreuve pratique, mise en situation sur le terrain Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.		Le candidat est capable d'énumérer et de décrire les risques spécifiques liés à un mauvais entretien des zones pour les usagers et le personnel. Eléments observables Il n'oublie aucun risque (collision, glissement, chute,...). Ses explications sont précises et pour chaque risque, il apporte des éléments de réponses sur les manoeuvres à mener pour les éviter du mieux possible.

Les situations de handicap seront détectées lors de l'inscription puisque les candidats sont invités à faire part au certificateur (documents d'inscription) de toute situation spécifique. Ces situations de handicap seront prises en compte dans le référentiel de compétences, et des aménagements permis au regard des cas spécifiques afin de rapprocher la personne concernée d'une mise en situation réelle en entreprise. Le Responsable du «Pôle Formation et Certificat» est identifié «Réfèrent handicap» pour la certification (idem Qualiopi) : informé par la personne en situation de handicap ou son employeur, il sollicitera une expertise pour des aménagements selon la situation particulière de l'intéressé (MDPH, chargés de mission handicap du Medef...) et ce en lien avec la CPNEFP.